

2023-24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 30 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIANDE Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique

Absents excusés : M. BOURRELLIER Thierry, M. LARQUET Daniel, M. CHEVALIER Raphaël, Mme GOODE Virginie, M. DALBART Florian, M. GRISEL Julien, Mme TISON Catherine,

Absente : Mme LE PLEY Saouda

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. BOURRELLIER Thierry	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
M. LARQUET Daniel	Pouvoir à	Mme PRIEUR Brigitte
M. DALBART Florian	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIANDE Arnaud
Mme TISON Catherine	Pouvoir à	M. DURIEZ Dominique

DATE DE CONVOCATION	:	22/05/2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	19
VOTANTS	:	25 (dont 6 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme LION BOUCHER Patricia

**Objet : TARIFS COMPLEMENTAIRES- ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT**

Dans le cadre de son activité, le centre de loisirs organise des sorties, veillées et camps pour lesquels il convient de demander une participation financière aux parents.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les tarifs ci-dessous :

Activités extérieures	Participation des parents
Camp Ferme du Coq à l'âne – Sigy en Bray Du 18 au 20 juillet 2023	40 €
Accrobranche & jeux gonflables – Préaux (Les P'tits Loups et les Lutins)	5 €
Accrobranche et escape game – Préaux (Les aventuriers et les grands aventuriers)	10 €
Parc Ornavik – Hérouville St Clair	5 €
Labyrinthe Artmazia - Massy	7 €
Escape Game	5 €
Parc d'attraction	10 €
Parc animalier	7 €
Veillées sans nuitée	2 €
Veillées avec nuitée	3 €

Le Conseil Municipal,
Le Quorum constaté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– Approuve les tarifs présentés ci-dessus.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL

La secrétaire de séance

Patricia LION BOUCHER